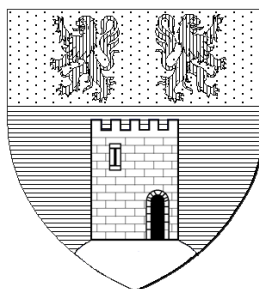


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 12 JUIN 2015

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme AUDIBERT-GIBIER

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert, MAGNUS Philippe et SEGUIN Jean-Jacques.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé ; Mme LAMBERT Sylvie avait donné pouvoir à Mme TREMORI.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en rappelant les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La Dotation Globale de Fonctionnement 2015 a été notifiée pour 43 163 €, à rapprocher des 47 490 € de 2014. Sur un an la baisse de dotation est de 4 327 € et sur les deux derniers exercices budgétaires elle avoisine les 6 500 €. L'État s'est engagé à baisser les dotations aux collectivités territoriales à hauteur de 11 milliards sur trois ans. C'est un coup dur pour les budgets communaux et donc l'investissement.

La Dotation de Solidarité Rurale est de 16 473 €, la Dotation Nationale de Péréquation de 8 141 € et la Dotation élu local de 2 812 €.

Établi le : 24/07/2015

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Le marquage de l'emplacement de stationnement du car scolaire a été effectué par les employés communaux et des conseillers. Un courrier en réponse a été adressé à Madame DARONNE, porte-parole des pétitionnaires de la Place du Monument aux Morts avec copie à la Préfecture, au Conseil Départemental ainsi qu'à l'exploitant de la ligne, les Autocars du Petit Nice.

Les données fiscales ont été transmises au Bureau d'étude qui a été mandaté pour étudier les conditions de la fusion des communautés de communes de Ribiers-Val de Méouge, du Laragnais, du Sisteronais et de La Motte du Caire Turriers.

Les problèmes persistant de réseaux de téléphonie mobile ont été signalés. Ils concernent la très grande majorité des communes du secteur.

Suite à un effondrement partiel de la voûte du canal sur la propriété Audibert, les propriétaires ont adressé un courrier à Monsieur le Président du Canal et une copie à la mairie. Lecture est donnée de ce courrier.

Dans le cadre de l'annonce de la fermeture de la troisième classe à l'École de Séderon, l'Inspecteur s'est déplacé sur Séderon le 20 juin 2015. Il en résulte une volonté de l'administration d'accélérer la prise en charge des enfants en situation de handicap et de comptabiliser les enfants à compter de 2 ans. Concernant la fermeture de classe proprement-dite, la situation sera réexaminée en juin et dans la négative à nouveau en septembre. Jean MOULLET, maire de Séderon, a rappelé la position des parents, des élus et de la population à la Directrice des Services Académique dans un courrier officiel.

Madame DUPUY, technicienne du Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, a été reçue le 9 juin 2015.

Le Maire donne lecture des délibérations adoptées lors du dernier Conseil Municipal et rappelle l'ordre du jour.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 MAI 2015

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - BISTRO COMMUNAL

Le Maire indique qu'il a fait part à Robert BRAMI le 17 mai 2015 de la décision du Conseil Municipal de ne pas poursuivre l'exploitation du bar à l'issue de la période d'essai. Confirmation a été notifiée par lettre recommandée, non retirée à ce jour.

Il ressort d'une réunion de travail qui s'est tenue le 6 juin que les mesures à apporter sont de deux ordres.

A court terme, il est impératif de maintenir la permanence de l'activité du bistro, ceci d'autant plus que nous entrons en saison estivale. S'agissant de la haute

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

saison avec l'apogée de recettes générée par la fête du 15 août, un appel à candidature sera fait pour la période du 20 juin au 20 septembre 2015. Les candidats devront régler 1 500 € payables d'avance. Le permis d'exploitation sera exigé. L'appel à candidature sera effectué par voie d'affichage et sur « le Bon Coin ».

Parallèlement, il est nécessaire de travailler à une solution pérenne de mise en place du multiservice à compter de la fin de l'été.

3 - DROIT DE PASSAGE DANS LA COUR DE LA FORGE

Le Maire reprend les derniers développements du dossier.

Bernadette AUMAGE, copropriétaire du Château, comme elle s'y était engagée, a procédé à l'enlèvement du monticule le 30 mai. Dans la foulée Denis PEUZIN a remis en place les obstacles à l'exercice d'un passage dans des conditions normales.

Lors de la réunion de conciliation du 6 juin 2015, Simone JARJAYES et Adrien GIBIER étaient absents excusés. Bernadette AUMAGE et Christian PERROT ainsi que plusieurs conseillers étaient présents. Denis PEUZIN était empêché du fait du décès de sa grand-mère survenu la veille.

Le Maire a rappelé à l'ensemble des participants l'historique du dossier, la position constante de la Commune tendant au rétablissement de son droit de passage ainsi que la volonté du Conseil Municipal qui a toujours été de discuter pour éviter une procédure longue et coûteuse.

Denis PEUZIN ayant manifesté sa volonté de participer à une réunion de conciliation, il a été convenu de réunir une ultime réunion de conciliation le 13 juin.

Sans préjuger de l'issue de cette réunion de la dernière chance, le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice si une solution amiable n'est pas trouvée. Pour ce faire, la mise en œuvre de l'assistance juridique sera sollicitée auprès de GROUPAMA.

La décision est prise à l'unanimité moins une voix, Madame Monique AUDIBERT-GIBIER ne prenant pas part au vote. (délibération n°2015-28)

4 - SCHÉMA D'EAU POTABLE

Le marché global en vue de la réalisation du schéma d'eau potable a été passé par la Communauté de Communes.

Une délibération est prise pour lancer le groupement de commande.

Des demandes de subvention correspondantes seront adressées au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau. (délibération n°2015-25)

5 - COMPTE-RENDU DE LA TOURNÉE CANTONALE

La première réunion de la tournée cantonale s'est déroulée le 9 juin 2015. L'ensemble des conseillers départementaux titulaires et suppléants étaient présents accompagnés des services administratifs et techniques.

La Commission de la voirie s'était réunie au préalable. Un déplacement au Château avait eu lieu le 6 juin pour étudier la réalisation du projet ancien qui remonte aux années 2000 concernant l'aménagement d'un virage sur le chemin de Pè-de-

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Mùou afin de supprimer les manœuvres sur l'aire de la maison CURNIER. Des devis seront demandés aux entrepreneurs locaux.

Dans l'intervalle un élément nouveau est intervenu. Monique et Sophie AUDIBERT ont proposé à la Commune la cession de l'Hôtel. Le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré les propriétaires et visité en détail le bien. Le prix de vente proposé est de 182 000 €.

Le principe de l'acquisition a été évoqué avec les conseillers préalablement à la tenue de la réunion de la tournée cantonale du 9 juin. Un accord a été donné au Maire pour qu'il évoque le projet avec les conseillers départementaux.

Le dossier a donc été abordé et l'accueil a été bon. Pierre COMBES a insisté sur le fait que les critères d'attribution des subventions par le Conseil Départemental sont en cours de révision. Jusqu'à présent une acquisition foncière doit s'accompagner d'un programme d'aménagement. De même la prise en compte de gros dossiers était jusqu'alors limitée à deux par canton.

Le dossier définitif devra être présenté avant le 15 septembre 2015.

Sur cette base le Conseil Municipal valide à l'unanimité (Monique AUDIBERT-GIBIER ne prenant part ni à la discussion ni au vote) le principe de l'acquisition de l'Hôtel AUDIBERT. Il sera présenté officiellement le 8 juillet à la deuxième réunion cantonale. La concrétisation ne pourra se faire que dans la mesure où l'opération sera financée à un taux avoisinant les 80 %. Pour ce faire le Maire est mandaté pour lancer une demande d'évaluation par les services de France Domaine et pour instruire toute demande de subvention se rapportant au projet tant auprès du Conseil départemental que de tout autre financeur. (délibération n°2015-29)

Indépendamment, une demande de miroirs de sécurité sera présentée au titre des amendes de police. (délibération n°2015-30)

6 - COMITÉ DES FÊTES

Toutes les tentatives de relance se sont avérées infructueuses. La fête sera organisée par la Commune. D'ores et déjà, la musique, l'estrade, les forains, les abonnements électriques ont été réservés. Un courrier a été adressé à Haribo pour l'obtention de dotations. Un Comité des fêtes sera constitué avec les conseillers municipaux volontaires : Michèle AMIC, Sylvie LAMBERT, Marie-Line TREMORI, Philippe AMIC, Roger DE CARLO et Jean-Jacques SEGUIN. Le versement de la subvention traditionnelle sera suspendu jusqu'à la constitution d'un Comité des Fêtes élargi au-delà du seul Conseil Municipal.

7 - QUESTIONS DIVERSES

Communauté de Communes : le SMICTOM qui gère les ordures ménagères est confronté à de très graves problèmes tant techniques que financiers. Une entreprise souhaite racheter le site.

Éclairage public : Madame DUPUY du SDED a évoqué différentes possibilités offertes aux communes en matière d'éclairage public dont le transfert de la

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

compétence au SDED. De premiers échanges sur les conditions techniques et financières montrent l'intérêt d'une telle solution. Compte-tenu de l'importance du sujet, le choix définitif est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal pour un débat en profondeur avant prise de décision.

La **subvention** de 56 € sollicitée par l'association « Les Petits Loups » est accordée. (délibération n°2015-27)

La **station d'épuration** a été inspectée par le SATESE. Les problèmes persistent mais les analyses sont bonnes.

De gros travaux doivent être réalisés pour tendre vers un fonctionnement normal du procédé. Ces travaux sont inenvisageables pour les finances communales. Les dommages électriques occasionnés par les rongeurs seront réparés. De manière plus générale le choix du système retenu par la DDA lors de la conception du projet pose question. Generali qui couvre la garantie décennale sera relancé suite à l'expertise intervenue il y a plusieurs années restée sans suite.

La demande de **prêt du barnum** formulée par Séderon ne pourra être satisfaite, le barnum étant utilisé au mois d'août pour la fête.

Hangar communal : un nouveau devis pour l'électricité a été transmis par Franck COUDENE. Conformément aux pratiques habituelles une mise en concurrence aura lieu et d'autres devis seront demandés avant choix définitif. Une plus-value pour la mise en œuvre de siporex sera compensée par une économie sur les enduits. La hauteur du plancher de la mezzanine sera adaptée à la hauteur de la fenêtre. Il n'est pas donné suite à une proposition de réunion de chantier.

La cérémonie de **baptême de la salle des fêtes** en « Espace Maurice DUNEVON » aura lieu à l'occasion des vœux 2016. La proposition de changement de nom de la Place du Monument aux Morts n'est pas retenue.

Une délibération est prise en faveur du **classement de l'Office du Tourisme** de Séderon en catégorie 3 du nouveau classement, correspondant aux 2 étoiles de l'ancien classement (l'OT était classé 1 étoile). (délibération n°2015-26)

Les **plaques et panneaux** supplémentaires seront installés avant l'été.

Le Maire a donné son accord pour une offre de restauration lors du **vide-greniers du samedi 11 juillet**, restauration organisée par l'association Chaupatine en faveur de l'aide aux victimes du séisme survenu au Népal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les participants et lève la séance à 23 H 45.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet